

Ce passage en régie nécessite de créer 2 postes (22 et 20 heures hebdomadaires) et d'augmenter la quotité horaire de 5 postes existants déjà pourvus en interne.

► **Avis des représentants du personnel et des représentants de la collectivité sur les 2 points portant modification de l'organigramme des services : Avis favorable à l'unanimité**

Avant présentation en conseil municipal du 23/03/23

#### **4 – FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2023**

L'avis des membres du comité technique est sollicité sur la fixation des ratios d'avancement de grade au titre de l'année 2023. 11 agents remplissent les conditions statutaires d'avancement de grade et 9 peuvent y prétendre du fait des quotas appliqués à la catégorie B.

Il est proposé de fixer, au titre de l'année 2023, les taux de promotion par grade comme suit, prévoyant la promotion de 6 agents (3 agents en cat. C, 3 en cat. B).

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0%
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0%
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
	Agents de police	Brigadier-Chef principal	100%
	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
B	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	33 %
	Animateur	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
A	Attaché	Attaché principal	0%

► **Avis des représentants du personnel et des représentants de la collectivité : Avis favorable à l'unanimité**

Avant présentation en conseil municipal du 23/03/20223

#### **5 – DESIGNATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION**

Il est porté à la connaissance des membres du CST que Monsieur Guillaume GICART, recruté en janvier dernier pour occuper les fonctions de responsable bâtiments, sécurité et logistique, est volontaire pour exercer la mission d'assistant de prévention. Il assurait déjà cette fonction au sein de son ancienne collectivité.

L'organisation de cette activité (quotité de temps de travail, plannings, ...) est en cours de traitement, souhaitant par ailleurs donner à l'agent, dont la prise de poste est récente, le temps d'appréhender pleinement ses missions initiales.

#### **6 – INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU SPAT**

Il est porté à la connaissance des membres du CST une information sur les difficultés rencontrées avec le SPAT (service de prévention des agents territoriaux) et plus particulièrement au sujet des visites périodiques que rencontre l'ensemble des collectivités au regard de la pénurie de médecins.

#### **7 – QUESTIONS DIVERSES**

Ont été évoqués en séance les divers points suivants :

Les entretiens professionnels, la PSC volet Santé, l'apprentissage, les revalorisations salariales.



Le Maire  
Yannick BORDE

Le procès-verbal de la séance intégrant les débats et observations sera diffusé après validation de son contenu par les membres du Comité Technique lors de sa prochaine séance.